

BAISSE FECONDITE EN 2022 : Aider les parents à avoir le nombre d'enfants qu'ils souhaitent, un enjeu national

Avant même les résultats annoncés demain, le bulletin démographique de novembre 2022 ne laisse aucun doute sur les tendances. En baisse continue depuis 2014, la fécondité n'a connu aucun rebond : elle sera à nouveau de l'ordre de 1,83 enfant par femme cette année, contre près de 2,01 il y a 10 ans.

Une fécondité en baisse alors que le désir d'enfant est présent

Pourtant, [le nombre idéal personnel d'enfants est de 2,39](#), au même niveau que 10 ans auparavant. Mais pourquoi les parents n'ont pas le nombre d'enfants qu'ils souhaitent ? Depuis [l'enquête sur le désir d'enfant](#) on sait que la réponse est en grande partie d'ordre matériel : par exemple, avant de commencer à avoir des enfants, les couples veulent en premier lieu s'assurer d'un logement adéquat, d'un emploi stable et de ressources financières suffisantes. Ce qui permet aux familles d'avoir le nombre d'enfants qu'elles souhaitent, c'est avant tout leur confiance dans un environnement matériel durablement favorable.

Or la conciliation vie familiale et vie professionnelle s'est détériorée et les ressources des familles sont grevées par plus d'une décennie de coupes dans les politiques familiales. Dans ces conditions, comment avoir la confiance nécessaire dans l'avenir pour se lancer dans un projet d'enfant qui engage les parents pour la vie ?

Les bébés de 2023 sont les cotisants de 2043

Les pouvoirs publics doivent se saisir de cet enjeu démographique, car aider les parents ou futurs parents à réaliser leur désir d'enfant bénéficie à la société dans son ensemble, notamment au système de retraite et de santé. **Les bébés de 2023 sont les cotisants à partir de 2043.** Dans le cadre de la réforme des retraites, présentée par le Gouvernement comme indispensable pour préserver la solidarité entre générations, le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal a assuré hier que « soutenir la natalité » n'était « pas du tout » tabou pour l'exécutif, et que la démographie était « un des éléments essentiels », qui « implique que l'on agisse ».

Congé parental et Service public de la Petite Enfance au secours de notre système de répartition

Un premier pas doit être de transposer sans attendre la directive européenne en faveur de la conciliation vie familiale et professionnelle, qui doit améliorer l'indemnisation du congé parental et les conditions de travail des parents.

Un autre est de poser les bases d'un véritable **service public de la petite enfance**, qui offre à chaque parent, après les congés maternité, paternité et parental, la certitude d'un accès à une solution d'accueil financièrement abordable et de qualité.

La baisse continue de la fécondité met en péril notre système de solidarité par répartition (Santé, Retraites) qui repose sur un renouvellement de la population. Il est grand temps d'aider les parents à réaliser leurs projets de familles en relançant la politique familiale.

Contact presse : Laure MONDET
lmondet@unaf.fr 01 49 95 36 05